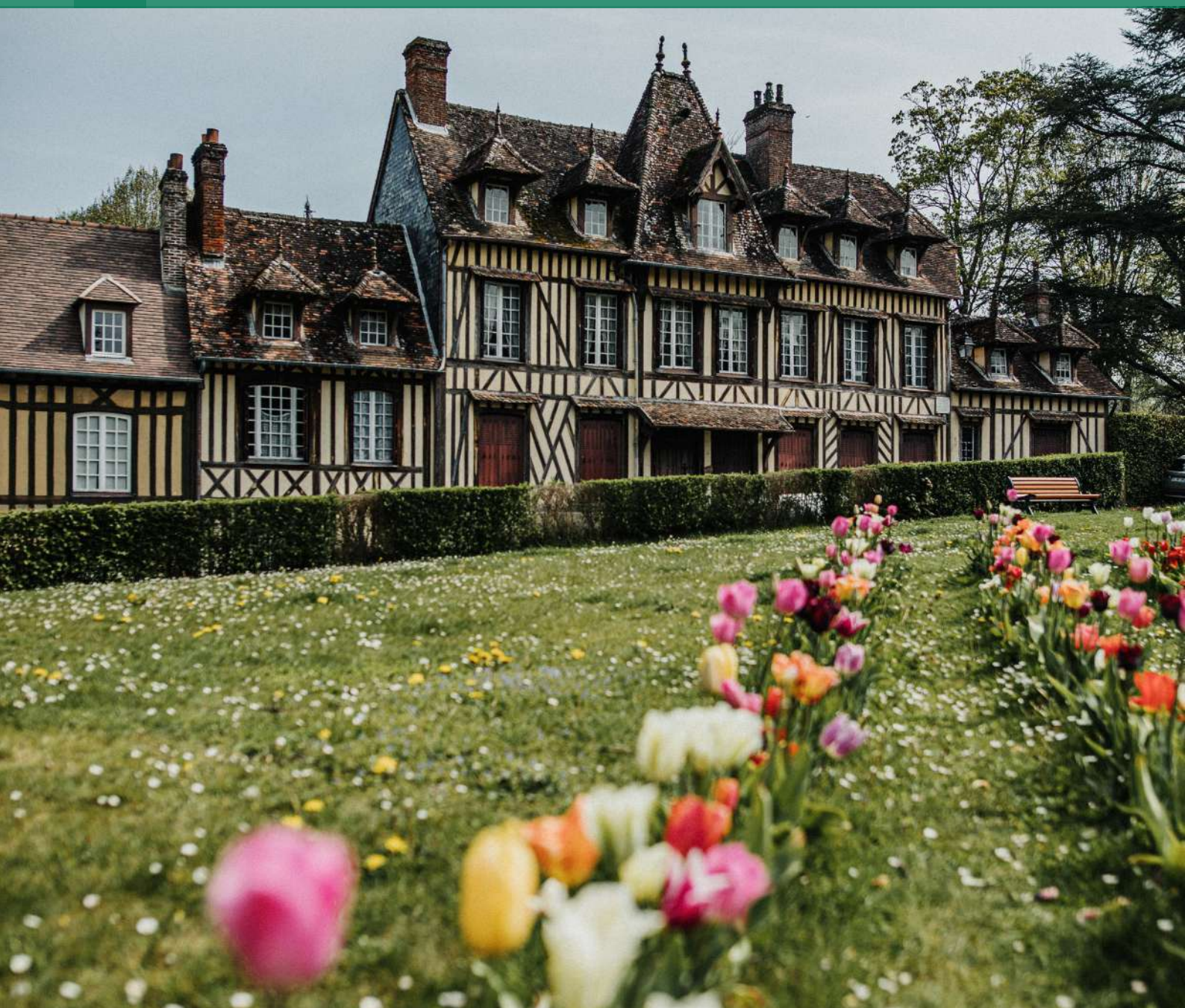


l'Eure)

AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE

CAMPAGNE DÉPARTEMENTALE DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE L'EURE Dossier de presse - Juillet 2022



Département Fleuri

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

Sommaire

2

L'EURO, UN DÉPARTEMENT EN FLEURS OÙ IL FAIT BON VIVRE

Panorama 2021 : 103 communes fleuries dans l'Eure

5

LA CAMPAGNE DE FLEURISSEMENT 2022

197 communes euroises candidates : 38 sélectionnées pour la visite du Jury Départemental

6

AGENDA DU CONCOURS 2022 DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

7

LES PRIX

8

LE JURY DÉPARTEMENTAL

Sa mission

Sa composition

9

COMPOSITION DU JURY DE SECTEUR

ANNEXES

Annexe 1 : liste des communes à visiter par catégorie et par canton

Annexe 2 : grille de critères d'évaluation

Annexe 3 : tournées 2022 du Jury Départemental (du 5 au 13 juillet)



L'Eure un département en fleurs où il fait bon vivre

Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental de l'Eure missionne son Agence de Développement Touristique (Eure Tourisme) pour organiser la Campagne Départementale des Villes et Villages Fleuris.

L'Eure est un département vert par nature. C'est une destination rurale qui bénéficie de nombreux atouts en matière de paysages et de patrimoine architectural. Au fil de rivières et vallées sinueuses, entre forêts boisées, bocage normand et marais se trouvent de jolies cités et de pimpants villages au charme typiquement normand.

Le fleurissement s'inscrit donc au naturel et en cohérence avec l'identité et le dynamisme du territoire. Il mobilise autant les petits bourgs que les plus grandes villes du département. Si les espaces verts, l'embellissement et la qualité de l'environnement sont des composantes essentielles du cadre de vie des eurois, ils sont aussi des éléments importants d'attractivité du territoire pour séduire les visiteurs et les nouveaux habitants.



Sensibiliser et accompagner les communes pour une mise en beauté durable

Porté par le département, le fleurissement est promu par Eure Tourisme tout au long de l'année à travers plusieurs actions de communication et de sensibilisation auprès des communes. Eure Tourisme réalise également, sur demande, des accompagnements individuels et personnalisés.

Mais la campagne de fleurissement, ce n'est pas seulement les jardinières colorées et fleuries que l'on retrouve dans les centres bourgs. C'est aujourd'hui une démarche d'embellissement qui se professionnalise et qui répond à de nouveaux enjeux en matière d'écologie et de développement durable : économie d'eau, végétalisation, désartificialisation des sols (parkings, écoles...), création d'îlots de fraîcheur... Autant de critères à prendre en compte pour un fleurissement engagé et pour la protection de l'environnement.

Cette année, dans le cadre de son accompagnement aux collectivités, Eure Tourisme en collaboration avec le CAUE de l'Eure (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), a mis en place 2 journées thématiques de formation : « *La fleur au bon endroit* » et « *Comment mettre en place un circuit de promenade dans mon village* ». Près de 200 élus et techniciens ont participé à ces journées professionnelles.

Le département de l'Eure est labellisé « **Département Fleuri** » depuis 2011. Un trophée renouvelé en 2021 qui récompense le dynamisme d'un département en faveur du fleurissement et de l'amélioration du cadre de vie. Véritable Graal, le Trophée « Département Fleuri » véhicule une image agréable et positive du département intra et extra départementale.





Panorama 2021

103 communes fleuries dans l'Eure

Lors de sa tournée 2021, le jury départemental a visité les communes nouvelles (communes en gras ci-dessous). Elles ont reçu leur prix par le Président du Conseil départemental de l'Eure le 17 décembre 2021.

42 VILLES ET VILLAGES « 1 FLEUR »

Les-Baux-de-Breteuil, **Le Bosc-du-Theil**, Bézou-Saint-Eloi, Bourg-Achard, Chambord, **La Chapelle-Longueville**, Claville, Condé-sur-Risle, Charleval, Conteville, Croth, Les Damps, Ecaquelon, Epéard, Fleury-la-Forêt, Garennes-sur-Eure, Gasny, **Grand-Bourgtheroulde**, Grosley-sur-Risle, Houetteville, Houlbec-Cocherel, Illeville-sur-Montfort, Le Manoir, **Mesnil-en-Ouche**, **Mesnils-sur-Iton**, Lisors, Nonancourt, Notre-Dame-de-l'Isle, **Le Perrey**, Quillebeuf-sur-Seine, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Saint-Mards-de-Blacarville, Sainte-Marthe, Sainte-Opportune-la-Mare, Saint-Philbert-sur-Risle, Saint-Pierre-des-Fleurs, Thiberville, Tourville-la-Campagne, Vaux-sur-Eure, la Vieille-Lyre, Villers-sur-le-Roule, Villiers-en-Désœuvre.

18 VILLES ET VILLAGES « 3 FLEURS »

Alizay, Les Andelys, Beaumont-le-Roger, Bernay, Breteuil, Brionne, Conches-en-Ouche, Croisy-sur-Eure, Fleury-sur-Andelle, Louviers, Ménilles, Le Neubourg, La Neuville-du-Bosc, **Pacy-sur-Eure**, Saint-Marcel, Val-de-Reuil, Vernon, Vironvay.

40 VILLES ET VILLAGES « 2 FLEURS »

Amfreville-Saint-Amand, Authevernes, Aviron, Les Barils, Le Bec-Hellouin, Beuzeville, Bois-le-Roi, Bournainville-Faverolles, Bourth, Caugé, Cormeilles, La Couture-Boussey, Dardez, Drucourt, Epaignes, Etrépany, Ezy-sur-Eure, La Ferrière-sur-Risle, Le Fidelaire, Fontaine-sous-Jouy, Fouqueville, Gisors, Giverny, Guichainville, Ivry-la-Bataille, Manneville-sur-Risle, Marcilly-sur-Eure, Perriers-sur-Andelle, Pont-de-l'Arche, Romilly-sur-Andelle, Rougemontiers, Routot, Rugles, Saint-André-de-l'Eure, Saint-Christophe-sur-Condé, Saint-Georges-du-Vièvre, La Saussaye, Serquigny, Le Vaudreuil, **Verneuil-d'Avre-et-d'Iton**.

3 VILLES ET VILLAGES « 4 FLEURS »

Évreux, Lyons-la-Forêt, **Pont-Audemer**.

La campagne de fleurissement 2022 :

La campagne départementale annuelle des Villes et Villages Fleuris récompense les actions menées par les collectivités locales. Des élus, techniciens et habitants passionnés qui agissent en faveur du fleurissement des parcs, jardins, rues, places de villages, espaces publics ou privés et d'un environnement agréable à vivre pour tous.

De façon générale, sont primés tous les efforts contribuant à l'image d'un département accueillant et fleuri. Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris organise chaque année, avec les régions et les départements, le Concours des Villes et Villages Fleuris de France.

197 COMMUNES EUROISES CANDIDATES : 38 SÉLECTIONNÉES POUR LA VISITE DU JURY DEPARTEMENTAL (annexe 1)

Inscrit dans la démarche des Villes et Villages Fleuris depuis plus de 50 ans, le Département de l'Eure enregistre un taux constant de participation des communes.

Les 197 communes ont été visitées par des jurys de secteurs. Parmi ces 197 communes et selon différents critères de sélection, 38 seront visitées (ou revisitées) par le jury départemental entre le 5 et le 13 juillet 2022 :

3 communes
concourent pour le Prix
de la participation des
habitants

7 communes
concourent pour le
Prix de l'aménagement
urbain

4 communes
concourent pour le Prix
de l'accueil touristique

3 communes sont
visitées pour leur
première participation :
*Crestot, Glisolles et
La Neuve-Lyre*

4 communes
concourent pour le Prix
de la préservation de
l'environnement

17 communes sont
visitées pour l'obtention
de la première fleur ou la
fleur supplémentaire ou
simplement pour valider
le niveau acquis

Agenda du concours 2022 des villes et villages fleuris

14 AVRIL

- Demi-journée thématique de formation : « *La fleur au bon endroit* »

30 AVRIL

- Date limite des inscriptions des communes candidates auprès d'Eure Tourisme

JUIN 2022

- Eure Tourisme adresse au Conseil National des Villes et Villages Fleuris la liste des communes inscrites au Concours

14 JUIN

- Journée de formation à destination des jurys de secteur et départemental dont une demi-journée sur le thème de « *Comment mettre en place un circuit de promenade dans mon village* »

20, 21, 22, 23 ET 24 JUIN

- Visites des jurys de secteurs (10 secteurs / 1 jury par secteur), 197 communes visitées

27 JUIN

- Réunion de sélection des communes : chaque jury de secteur propose les communes retenues pour la visite du jury départemental : 38 communes sélectionnées en 2022.

DU 5 AU 13 JUILLET : VISITE DU JURY DÉPARTEMENTAL DE L'EURE (VOIR ANNEXE 3)

Le palmarès sera établi à l'unanimité sur des critères très précis et basés sur la grille nationale, à savoir :

- La démarche de valorisation : mise en œuvre du projet municipal
- L'animation et la promotion de la démarche
- Le fleurissement et le patrimoine végétal
- La gestion environnementale et la qualité de l'espace public
- L'analyse par espace

DU 14 AU 17 SEPTEMBRE

- Visite du jury régional pour l'obtention de la 1ère fleur ou l'obtention d'une fleur supplémentaire en fonction des propositions faites par le Jury Départemental.

AUTOMNE 2022 AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'EURE

- Attribution des fleurs, remise des prix du paysage et du fleurissement, des prix de l'accueil touristique, des prix de la participation des habitants, des prix de l'aménagement urbain, des prix de la préservation de l'environnement, des prix de la 1ère participation des communes.

Les prix

Les prix sont financés et décernés par le Conseil Départemental lors de la remise des prix.

2 PRIX RÉSERVÉS AUX COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

- **Prix du Fleurissement** : attribué par les jurys de secteur, il récompense 10 communes rurales ou périurbaines pour la qualité de leur mise en œuvre du végétal sur l'espace public.
- **Prix du Paysage** : attribué par les jurys de secteur, il récompense 10 communes rurales ou périurbaines pour la qualité paysagère de leur territoire.

4 PRIX TECHNIQUES ATTRIBUÉS POUR DES DÉMARCHES OU DES PROJETS EXEMPLAIRES RÉALISÉS

Ces prix sont ouverts à toutes les communes de l'Eure, quels que soient leur importance démographique et leur niveau de labellisation.

- **Prix de l'accueil touristique** : il récompense 3 communes pour leurs actions d'aménagement de l'espace public en faveur de l'accueil touristique : valorisation ou aménagement d'un site touristique ou de ses abords, création d'une structure d'accueil touristique (hébergement, restauration, aire d'accueil pour camping-cars, etc.), création d'un belvédère, d'un circuit d'interprétation patrimonial récréatif, etc.
- **Prix de la Participation des habitants** : il récompense 3 communes pour leurs initiatives partenariales (initiées ou soutenues par la commune pour améliorer l'aspect de l'espace public et de ses abords). Ces actions peuvent être menées avec des habitants bénévoles de la commune ou avec les gestionnaires de fonciers locaux. Ce prix récompense également les actions de parrainage ou de mutualisation des moyens (menées par les communes inscrites à la campagne).
- **Prix de la Préservation de l'environnement** : il récompense 3 communes pour les actions structurantes menées par les communes en faveur du milieu naturel.
- **Prix de l'Aménagement urbain** : il récompense 3 communes pour la qualité des aménagements urbains et paysagers structurants réalisés et des actions en faveur de la qualité des espaces publics.

2 AUTRES PRIX

- **Prix de la 1ère Participation**
- **Prix d'Honneur** : attribué à toutes les communes non labellisées visitées par le jury départemental et qui ne pourront pas prétendre à un prix technique.



Le jury départemental



SA MISSION

Le Jury Départemental établit le palmarès départemental du fleurissement par prix après visite des communes candidates. Il établit alors la sélection des communes qu'il juge susceptibles de concourir à l'échelon régional pour le classement 1 fleur ou fleur supplémentaire. Il communique son palmarès au Comité Régional du Tourisme de Normandie ainsi qu'au Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Une remise des prix est organisée chaque année par le Département.

SA COMPOSITION

Le jury départemental est composé d'élus, de personnalités qualifiées et de professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage désigné par le Président du Conseil Départemental. Il est présidé par le Président du Conseil Départemental ou par un Conseiller départemental qu'il a désigné.

- Monsieur **Pascal BEZARD**, responsable Espace Vert de la commune de Pont-Audemer****
- Monsieur **Jean-Marc COUBÉ**, paysagiste conseil au CAUE 27
- Monsieur **Colin DROUIN**, paysagiste conseil au CAUE 27
- Monsieur **Thomas ELEXHAUSER**, Président d'Eure Tourisme représentant le Président du Conseil Départemental, Conseiller départemental de Beuzeville
- Monsieur **Bernard FORCHER**, Maire de la Neuville-du-Bosc***, représentant l'Union des Maires de l'Eure
- Madame **Sandra HUPPE**, paysagiste et urbaniste au CAUE 27
- Madame **Laurence MAILLARD**, coordinatrice de la campagne départementale des villes et villages fleuris
- Monsieur **Thierry PLOUVIER**, Conseiller départemental de Romilly-sur-Andelle, Maire de Lyons-la-Forêt**** - Président du jury départemental

Comme l'an passé et dans l'objectif de poursuivre la formation des jurés, 1 ou 2 membres de jury de secteur sont associés aux visites du jury départemental.



l'Eure) AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE

Contact presse Eure Tourisme : Capucine Dhalluin
Tél. : 02.32.62.84.32 – 06.79.18.89.94
Mail : capucine.dhalluin@eure-tourisme.fr

Contact fleurissement : Laurence Maillard
Tél. : 02.32.62.84.46
Mail : laurence.maillard@eure-tourisme.fr

